

crudité. Mais comme partout où un individu ouvre un hôtel de tempérance, il le fait par conviction, quelle raison aurait-il d'enfreindre en secret une loi qu'il s'est donnée volontairement à lui-même. A trois lieues de Montréal, M. Marmier va visiter un village d'Iroquois; il espérait voir la nature sauvage dans toute sa sauvagerie, des diadèmes de plumes, des calumets, des visages tatoués, des flèches et des tomahawks [lisez tomahawks]; il comptait sans doute être un peu mangé par des anthropophages; malheureusement il trouve ces loups Indiens à peu près civilisés, et il est réduit à quitter l'Amérique sans avoir pu étudier de près ce qu'il venait y chercher. C'est comme s'il prétendait découvrir les descendants des anciens Celtes à Boulogne, près Paris, et s'il se montrait surpris de n'y pas rencontrer de druides. Que ne s'écartait-il un peu plus des grandes villes, que ne s'enfonçait-il dans l'Ouest, aux sources du Mississippi ou aux premières rampes des Montagnes-Rougeuses; il y aurait vu les Peaux-Rouges en nombre et dans toute leur primitive beauté.

Washington, il se trouve presque seul en habit à la soirée du Président, et se croit entouré de vêtements et de redingotes de toute couleur. Pure illusion causée par le parti pris de trouver la démocratie américaine mal vêtue. La veste est entièrement inconnue aux Etats-Unis; l'Américain ne se montre point sans son habit noir, il en est même impatiant. M. Marmier déclare tous les journaux détestables et n'accorde de mérite qu'au *Courrier de New-York*, et à *l'Abbe* de la Nouvelle-Orléans, deux journaux français. Qui dirait de l'Anglais qui, venant à Paris, ne trouverait de talent que dans le *Galigrani*? Ceci nous montre que M. Marmier sait médiocrement l'Anglais, et la manière dont il estropie la plupart des noms prouve qu'il n'a pu se familiariser avec leur orthographe, ni par la lecture ni par la conversation.

L'île de *Manhattan*, sur laquelle est bâtie New-York, devient *Manhattan*. La rivière de Schuykill, qui arrose Philadelphie, est écrite par lui Schuykill. Il dit *Lowell*, Pittsburgh, Pensylvanie, Newbourg, Poughkeepsie, Massachusetts, au lieu de Lowell, Pittsburgh, Pennsylvania, Newburgh, Poughkeepsie, Massachusetts; *Pariser hat*, un chapeau de Paris, au lieu de *Parisian hat*; *What is it*, qui est-il, au lieu de *Who is he*. Enfin, en quittant la Nouvelle-Orléans, il dit que: "L'embarcation du 'Mississippi est barrée par une balise qui en rend le passage difficile aux bâtimens de 'fûr tonnage.'" J'avais toujours cru que la balise était la tour qui indique le voisinage de la barre d'une rivière, et non la barre elle-même.

Je n'ai pas la prétention d'avoir signalé toutes les erreurs qui déparent ces deux volumes. Celui du moins qui est relatif aux Etats-Unis et au Canada, et qui m'a seul occupé, parce que je connais les lieux et que j'ai fait exactement le même voyage, seulement avec moins de précipitation. Je n'ai pu malheureusement étudier à fond l'histoire et les institutions américaines. Je ne suis qu'un de ces vils négociants flétris par M. Marmier, et adonné sans doute au culte de l'or et du *roast beef*, "broyant les os qui irritent mes machoires aviles" (phrase de M. Marmier). Mais apès mes affaires, j'aime à lire et à écrire, comme délassement et non comme en gagnepain, et ce goût me permet de relever quelques-uns des passages où l'auteur se trouve. C'est du reste un service que je crois rendre à M. Marmier. A une seconde édition, il lui sera aisé de faire disparaître les incorrectes nombreuses qui doivent provenir souvent d'un travail trop rapide; et comme son livre est écrit dans un bon esprit et d'un style poétique, comme il parle toujours convenablement de la religion et de ses ministres, et comme dans une foule de familles et de bibliothèques chrétiennes on a sans cesse besoin d'ouvrages à demi instructifs, à demi-amusants, propres à être laissés entre les mains de la jeunesse, celui-ci pourra être recommandé à tous les égards. Néanmoins, il ne deviendra jamais le livre sérieux que je voudrais voir écrit sur le Canada et la Louisiane, sur ces belles provinces dont la France s'est dépossédée avec tant de légèreté sous Louis XV, et où les vestiges négligeables de notre passagère domination

témoignent la grandeur des projets d'Henri IV et de Louis XIV. Les matériaux de cette histoire sont réunis, et l'auteur trop modeste, sans camaraderie, sans soutiens, sans charlatanisme, ne se sent pas le courage de les publier. M. Adolphe de Puibusque, que l'Académie française couronna il y a quelques années pour sa belle histoire de la littérature espagnole, a résidé pendant quatre années au Canada. Après avoir copié tous les documents officiels du Gouvernement et des bibliothèques, compulsé les archives des familles, acheté des manuscrits d'un prix inestimable, questionné les vieillards et les coureurs de bois, consulté les hommes les plus compétents, il hésite encore à mettre au jour les trésors qu'il a patiemment rassemblés, dans la crainte que le public n'accueille froidelement ces pages brillantes mais ignorées de la gloire nationale. Voilà des scrupules qui paraissent bizarres. Espérons que M. de Puibusque lui-même finira par les trouver exagérés.

HENRY DE COURCY.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 25 AOUT, 1851.

Première Page:—*Letters sur l'Amérique*, par X. Marmier; *Revue Critique* par Henry de Courcy.

Feuilleton:—*ERREUR JUDICIAIRE*: Affaire de la fille Salmon—(Suite).

C'est après-deinain, jeudi, qu'aura lieu à Québec la troisième et dernière session solennelle du Concile Provincial.

Conversions.

Les Rév: F. S. Barff, B. A. et Thomas Dykes, A. B. qui ont dernièrement résigné leurs charges de curés dans l'église de *Holy Trinity* de Hull, ont été admis, le 3 du courant, dans le sein de l'Eglise Romaine par le Rév. M. Mortler.

ROME.—Miss. Edmonds a fait abjuration des erreurs du protestantisme entre les mains de Mgr. Talbot, le 16 ult.; et le 26, son Eminence le Cardinal Cazano de Axeredo lui a administré le sacrement de confirmation.

Mrs. Woodward avec tous ses enfans, a été admise dans l'Eglise catholique le 8 du courant.

En Ecosse les conversions se multiplient. A Greenock, le 6 juin, 400 personnes, dont 50 d'entre elles étaient des converties, ont été confirmées.

LE CARDINAL WISEMAN.—La lettre écrite de Londres par Son Eminence et que nous reproduisons dans le No. de vendredi dernier des *Mélanges*, ne contenant pas l'explication des causes de son absence temporaire du Siège de Westminster, que les journaux avaient désignée comme une *uite*, nous donnons aujourd'hui les détails qui suivent sur cet incident dont la calomnie a fait un événement grave.

Il y a quelque mois, un comité de la Chambre des Communes fit une enquête sur la question des biens de main-morte. Il avait invité le Cardinal à se rendre dans son sein pour fournir à ses membres des renseignements dont ils avaient besoin. Son Eminence, selon les journaux de Londres, aurait répondu en se faisant représenter par son avocat, qui n'aurait pas satisfait le comité. Une nouvelle invitation fut envoyée au Cardinal lui enjoignant de comparaître en personne, mais Son Eminence, qu'une cérémonie religieuse (la consécration d'une nouvelle église catholique dans une des îles de la Manche, à Guernesey—dépendant de son diocèse) obligeait de s'absenter, effectua néanmoins son départ, et les familles anglaises de dire qu'il n'agissait ainsi qu'en vue de se soustraire aux exigences de la Chambre des Communes. Elles insinuent également que le Cardinal avait raison de vouloir qu'on le dispensât de révéler des secrets qu'il lui était important de celer. Ces assertions émanées de la presse anglaise du Canada où peut-être l'on croit encore à ces chimères.

Voici comme l'*Ordre et la Liberté* de Caen s'explique sur les circonstances qui ont motivé l'excuse du Cardinal Wiseman en France:

"Le but du voyage de Son Eminence était la consécration d'une nouvelle église catholique, élevée dans une des îles de la Manche, dépendant de son diocèse. A cette occasion, il a voulu connaître à fond les établissements religieux qui lui sont chers, et dont il a pu déjà apprécier

en Angleterre l'heureuse influence, notamment la maison du Bon-Sauveur et celle des dames de la Délivrance.

"Monseigneur est parti par le bateau à vapeur, et se rend directement en Angleterre, où il doit consacrer les Évêques que vient d'instituer le Souverain-Pontife. Jusqu'au moment de son départ, une foule nombreuse se pressait sur les quais pour le voir une dernière fois, et recevoir la bénédiction qui lui a été donnée lorsque le navire, pavé de son honneur, s'est détaché du port.

LE COMTE D'ARUNDEL ET DE SURREY.—On sait que ce digne représentant des électeurs d'Arundel (Angleterre) donna il y a quelque temps déjà, sa démission de membre du Parlement, sous la double influence des rancunes du ministère anglais, qui ne lui pardonnait pas son opposition au bill contre les Titres Ecclesiastiques, et de celles de son propre père, le duc de Norfolk qui, quoique catholique, approuva cette mesure inique de lord J. Russell.

Mais l'Irlande était là pour acquitter la dette de reconnaissance que les catholiques du royaume avaient contractée envers le noble comte, et venger lord Arundel. En effet, l'un des représentants les plus populaires de l'Irlande, M. John O'Connell, vient de lui céder sa place au Parlement anglais.

L'Univers raconte ainsi le fait:

"Nous apprenons que M. John O'Connell a tenu à honneur de céder sa place au Parlement au courageux catholique qui a si puissamment secondé sa parole et de son influence la résistance que les membres irlandais ont opposé au bill de lord John Russell. L'honorable représentant de Limerick a donné sa démission, en recommandant à ses électeurs de le remplacer par le comte d'Arundel. Cette invitation a été accueillie avec le plus louable empressement. Lord Arundel, accepté avec enthousiasme, ne tardera pas à recevoir des électeurs les plus influents de Limerick une adresse, le priant de vouloir bien se mettre sur les rangs pour les représenter à la Chambre des Communes. Le résultat de l'élection peut-être regardé comme assuré; ou ignore encore si le noble lord rencontrera un concurrent.

"La leçon donnée à lord John Russell et au duc de Norfolk est bonne; elle est digne de l'Irlande. Mais si nous étions Irlandais, nous tiendrions à honneur de compter M. John O'Connell parmi les représentants de notre pays au sein de la législature britannique. Nous savons que M. John O'Connell était depuis quelque temps désireux d'abandonner la vie politique; mais quand on a le privilège de porter ce nom glorieux, on ne jouit pas de toute son indépendance. M. John O'Connell est animé d'un patriotisme trop éclatant pour ne pas se vouer tout entier aux intérêts de sa patrie, et il saura sacrifier ses goûts personnels pour servir l'Irlande, qui ne doit pas lui permettre d'abandonner le Parlement.

"Remercions M. John O'Connell et les électeurs de Limerick d'acquitter si noblement la dette contractée par les catholiques de l'Empire; mais espérons que l'Irlande saisira la première occasion de prouver qu'elle n'oublierait pas celle qu'elle doit à la mémoire de son libérateur et aux services signalés de son digne fils, John O'Connell."

Parlement Provincial.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Toronto, 22 août.

Hier soir, le Bill d'Ecole Normale a été lu pour la seconde fois.

Sur motion de M. Lafontaine, la Chambre se forma alors en comité sur le sujet des résolutions de M. Hincks pour amender la liste Civile. Les résolutions furent totalement adoptées, après une longue discussion au sujet du retranchement, mais dans laquelle aucun argument nouveau ne se produisit.

M. Cayley et d'autres firent une attaque contre l'administration, et lui reprochèrent entièrement que le plan grandiose de retranchement qu'il avait promis de réaliser était insignifiant, et ne constitua dans le fait, aucun retranchement quelconque.

M. Cayley propose une série d'amendements à l'effet d'instituer un mode de retranchement, après investigations, dans tous les départements de l'administration.

M. Hincks répondit que l'hon. membre vis-à-vis était indigne de la position d'homme d'état conservateur, qu'il ne voulait que reconstruire sans proposer aucun plan de recouvrement.

M. Mc Kenzie dit qu'il approuvait l'allocation de £7,775 au Gouverneur-Général, pour ses appointements.

Le colonel Prince considéra autrement la chose, et dit qu'il proposerait un amendement.

Ce soir, le bill relatif aux inventions et brevets d'invention (patents) a été lu pour la troisième fois.

M. Hincks proposa que la Chambre concourut dans les résolutions adoptées la veille sur la liste civile. La discussion sur cet incident se prolongea encore.

M. Cayley reprocha au ministère les promotions judiciaires qu'il avait faites.

M. Lafontaine répondit à ce reproche avec une grande véhémence, en faisant l'histoire

des diverses nominations judiciaires qui avaient été faites.

M. Cayley proposa un amendement à l'effet de référer les résolutions de M. Hincks à un comité général, dans le but de discuter un plan général de retranchement.

M. Christie proposa un amendement pour la réduction à vingt-cinq pour cent des salaires de tous les officiers ayant un traitement au-dessus de £500.

La division n'avait pas eu lieu au moment de la clôture du rapport.

Toronto, 23 août.

Hier soir, après la clôture du rapport, la chambre concourut dans les résolutions de M. Hincks au sujet de la liste civile, et l'on procéda à la première lecture d'un bill auquel elles servirent de base. Plusieurs amendements à cette mesure ont été rejetés.

La chambre se forma en comité pour la considération du Bill de la Branche Principale des chemins de fer, et passa outre sur toutes ses clauses. Il n'y fut rien objecté d'après l'entendement qu'aufin de faciliter les affaires de la session, aucune objection, aucun amendement ultérieur n'y seraient faits, mais seraient réservés pour mardi, époque de la troisième lecture du bill.

Le bill de recensement de M. Hincks passa en comité.

La chambre se forma en comité sur les moyens et les ressources nécessaires à l'obtention de quatre millions de livres pour le trone principal du chemin de fer, et une résolution fut adoptée en conséquence.

Sur motion de M. Drummond, la chambre se forma en comité sur le bill pour amender la loi relative aux jurés dans le Bas-Canada. Plusieurs sections du bill passèrent avec quelques modifications, et le comité s'ajourna et fit rapport.

La chambre se forma en comité sur le bill pour faciliter l'exécution des devoirs des juges hors des sessions, relativement aux convictions sommaires.

Sur motion de M. le solliciteur-général Drummond, le bill fut reçu et rapport fait à cet égard.

Aujourd'hui, sur motion de M. le solliciteur-général Drummond, il fut procédé à la première lecture d'un bill ayant pour but de charger la corporation de la cité de Montréal d'une partie des frais de garde de la prison de Montréal.

La question de la tenue seigneuriale fut de nouveau reprise en considération aujourd'hui. Il y eut une motion pour la formation d'un comité général sur le bill.

M. Guy proposa un ajournement à quatorze jours, pour donner à un conseil le temps de se préparer pour audition à la barre de la Chambre, — cette motion fut perdue. Il proposa alors un autre amendement pour référence à un comité jusqu'à ce qu'un bill commémoratif fût préparé. La discussion sur ce sujet se continua au moment de la clôture du rapport.

Collège Masson.

La rentrée des élèves est fixée au 4 de Septembre, jeudi, à 6 heures du soir.

Tout retard fut à la fois aux élèves, aux parents et au collège. Il est donc très-introuvable que les élèves, non retenus par la maladie, soient très-exacts à reprendre le cours de leurs études dès les premiers jours de l'année scolaire.

Le public qui s'intéresse à l'éducation a pu voir par la liste des prix décernés aux élèves, cette année, et publiée dans les journaux, quelles ont été les matières d'enseignement jusqu'à ce jour. Ces matières, toutes d'un usage pratique, recevront dans le cours de l'année qui va s'ouvrir un degré de développement proportionné à l'avancement des élèves. L'étude raisonnée de l'agriculture, qu'on a bien voulu apprécier tout spécialement au dernier examen, aura sa suite et ses progrès basés sur les ressources, encore très-restrictives malheureusement, de ce jeune établissement.

D'autres parties non moins utiles seront entreprises malgré cet état généralement des ressources pécuniaires. A cet égard, on sera renouveler devant le

sept personnes de la maison Duparc, que la sentance déclare avoir été empoisonnées avec de l'arsenic, la raison se révèle.

Le plus malade des sept, Beaumont, fils, neveu de la dame Duparc, était à court dans les rues une heure après, pour aller, dit-il, chercher des secours pour les autres.

A la suite de ces empoisonnements, on voit les sieur et dame Duparc, leur fille, la dame Beaumont, tenir salon, recevoir une nombreuse compagnie, répéter à la foule de curieux que le bruit de l'événement avait attiré les personnes les plus minutieuses de leur aventure. Il y a plus, les mêmes personnes sont toujours en mouvement, la dame Duparc, sa fille, la femme Beaumont, voltigeant avec légèreté d'une extrémité à l'autre de la maison, traînant à leur suite une troupe de voisins; elles reviennent dans le salon

moyens curatifs, achèvent de dévoiler la fiction de cet empoisonnement.

Pour renouveler aux effets de l'arsenic, dit l'ouvrage déjà cité, il faut faire prendre au malade de l'huile en grande abondance, lui donner continuellement des lavements, faire une saignée au besoin, l'exciter à vomir, lui faire prendre du lait, pour empêcher la matière venimeuse;

Lui donner chaque jour des potions, de quatre en quatre heures; pour la gorge, employer du miel rosat et du sirop de vigne; pour les douleurs du bas-ventre, appliquer des fomentations émollientes et calmantes;

Ne permettre au malade aucun usage de vin ni viande que long-temps après sa guérison; lui faire continuer l'usage du lait pendant

dix-sept jours, et un mois après l'acci-